

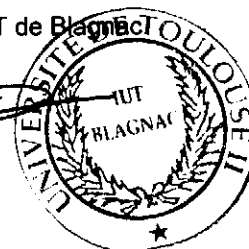
Relevé de décisions du Conseil d'IUT du 2 décembre 2010

- 1- Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil du 21 octobre 2010.
- 2- Le conseil a élu Mathieu Esclope en qualité de représentant des anciens étudiants au conseil de l'IUT par 9 voix en sa faveur, Nicolas Zemmour a obtenu 7 voix, sont à décompter également 4 bulletins blancs.
- 3- Le conseil de l'IUT a décidé la création d'un groupe de travail sur les statuts de l'IUT.
- 4- Les modalités de contrôle de connaissance concernant les coefficients et planning prévisionnel des contrôles en LP CIIM ainsi que les modifications du coefficient de Droit-Ethique en S1, S2, S3 en 2A2M sont adoptés à l'unanimité
- 5- 1/Sont approuvés à l'unanimité les tarifs 2011 suivants relatifs à (Réf : document IUT conseil) :
 - * les locations de salles
 - * les cartes concernant les photocopies.2/Sont votées à l'unanimité les subventions 2011 suivantes (Réf : document IUT conseil):
 - * la subvention ASSODIUT
 - * la subvention ARIUT,
 - * la subvention ACSIB,
 - * la subvention BIZU d'un montant de 750 €.3/ Sont votés à l'unanimité les droits d'inscription au colloque ADIUT.SAGAWEB du 6/12/2010.
(Réf : document IUT conseil).

Fait à Blagnac, le 13 décembre 2010

Le Directeur de l'IUT de Blagnac

Laurence Redon



TELEPHONE : 05 62 74 75 75
TELECOPIE : 05 62 74 75 76

INTERNATIONAL
TEL : +33 5 62 74 75 75
FAX : +33 5 62 74 75 76

1, PLACE GEORGES BRASSENS
BP 60073
F-31703 BLAGNAC CEDEX